

RAPPORT ESG-CLIMAT 2023

Article 29 de la loi Énergie-Climat



PRO BTP
GROUPE

ASSURÉ POUR DEMAIN



Innover pour faire avancer la profession

PRO BTP est le premier groupe professionnel de protection sociale, au service des entreprises, artisans, salariés, apprentis et retraités du BTP et de la Construction. Association loi 1901 à but non lucratif, le Groupe fonctionne selon un mode de gestion paritaire, dirigé par des représentants des employeurs et des salariés du BTP. N'ayant aucun actionnaire à rémunérer, il utilise ses excédents au profit de ses adhérents sous forme d'aides, de services innovants ou d'améliorations de garanties.

PRO BTP mène ainsi une ambitieuse politique d'innovation sociale, qui lui permet d'apporter des solutions efficaces aux besoins spécifiques de la profession. À travers ses investissements, ses dispositifs de solidarité et sa Fondation BTP PLUS, il défend les intérêts de tous ses ressortissants. Avec la création de l'Observatoire santé PRO BTP, le Groupe contribue à l'efficience et à l'évolution du système de soins français.

Acteur concerné et responsable, PRO BTP est engagé dans la transition écologique et énergétique. Les enjeux de responsabilité sociale et environnementale sont au cœur de la stratégie du Groupe.

Ce rapport « ESG-climat » couvre les quatre entités d'assurance de personnes BTP-PRÉVOYANCE, SAF BTP VIE, SAF BTP IARD, PRODIGÉO ASSURANCES du Groupe PRO BTP conformément :

- ◆ À l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 dite loi Énergie-Climat qui se substitue à l'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- ◆ Au Règlement européen (UE) 2020/852 dit « Taxonomie », ;
- ◆ Au décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, dit « décret 29 LEC » ;
- ◆ Au Règlement européen (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR) ;
- ◆ À l'instruction ACPR du 10 janvier 2024 n° 2024-I-01 abrogeant et remplaçant l'instruction n° 2022-I-24 du 14 décembre 2022 relative aux rapports publiés par les organismes d'assurance et les ORPS en application de l'article 4 de SFDR et de l'article 29 de la loi Énergie-Climat (LEC).

Synthèse des résultats 2023

- ◆ **13,6 milliards d'euros** d'Investissement Responsable (soit 90 % des actifs en valeur de marché)
- ◆ Participation des sociétés de gestion à **98 %** des assemblées générales des entreprises cotées
- ◆ Taux de féminisation des conseils d'administration des entreprises du portefeuille : **40 %**
- ◆ **748 millions d'euros** engagés dans les infrastructures vertes, l'immobilier à haute performance énergétique et les technologies dédiées à la transition énergétique
- ◆ **1 471 GWh** d'énergies propres produites au travers des investissements du Groupe, soit l'équivalent de la consommation de 314 000 foyers français
- ◆ **1 260 millions d'euros** d'obligations vertes souscrites pour financer la transition énergétique
- ◆ **17,8 millions d'euros** désengagés en 2023 des secteurs controversés et des énergies fossiles, portant le montant total désengagé à 480 millions d'euros depuis 2019
- ◆ **217 millions d'euros** investis dans le social et la santé

SOMMAIRE

A DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE	8
1 RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE	8
Une politique RSE 2022 - 2025 ambitieuse	8
Une politique d'investissement alignée sur les valeurs du Groupe et les objectifs de développement durable de l'ONU	9
2 L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE CHEZ PRO BTP	10
La définition de l'Investissement Responsable (IR)	10
Répartition des investissements par institutions et par cantons au 31 décembre 2023 en valeur de marché	10
3 STRUCTURE DES PORTEFEUILLES ET CHIFFRES CLÉS	11
BTP-PRÉVOYANCE	11
PRODIGÉO ASSURANCES	11
SAF BTP IARD	12
SAF BTP VIE	12
4 PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION	16
5 ADHÉSION DE L'ENTITÉ, OU DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ESG	16
6 CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS, AFFILIÉS, COTISANTS, ALLOCATAIRES OU CLIENTS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE	18
B MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ	19
1 L'ORGANISATION RSE GROUPE	19
2 LE PILOTAGE PAR LA DIRECTION DES INVESTISSEMENTS	20
3 LA MISE EN ŒUVRE CHEZ PRO BTP FINANCE	21
C DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ	22
1 CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE	22
2 INTÉGRATION DE LA DURABILITÉ DANS LES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION	22
3 INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE RÈGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DE L'ENTITÉ	23
D STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE	24
1 LA POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT	24
2 LA POLITIQUE DE DÉSENGAGEMENT ET D'EXCLUSION	25
Les exclusions normatives internationales	25
Une politique de désinvestissement qui traduit les valeurs du Groupe	26
3 LES INVESTISSEMENTS À IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	26
4 LA THÉMATIQUE « ACTION SOCIALE ET SANTÉ »	27
Les investissements en actifs réels dédiés au social et à la santé	27
BTP Résidences Médico-Sociales	27
BTP Vacances et BTP Voyages	27
La fondation BTP PLUS	27
L'Observatoire Santé PRO BTP	28

E TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES	29
F STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS	30
1 LA STRATÉGIE CLIMAT : DÉCARBONATION ET INVESTISSEMENT À IMPACT	30
2 LE BILAN CARBONE DU PORTEFEUILLE	31
3 INITIATION D'UN PROGRAMME DE DÉPLOIEMENT DE GREEN BONDS	31
4 LES INVESTISSEMENTS EN ACTIFS RÉELS À IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	32
Les fonds d'infrastructures	32
Les fonds de Capital Investissement	32
Les fonds immobiliers	32
G STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ ...	33
H DÉMARCHÉ DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ	34
1 DANS LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES	34
2 DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	35
3 LE RISQUE CLIMAT	35
Définition et méthodologie	35
Le dispositif de mitigation du risque climatique	36
I LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DES ARTICLES 8 ET 9 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)	37
ANNEXE DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ ET COMPARAISON HISTORIQUE	38
1 BTP-PRÉVOYANCE	38
2 PRODIGÉO ASSURANCES	40
3 SAF BTP IARD	42
4 SAF BTP VIE (HORS UNITÉS DE COMPTE)	44
5 SAF BTP VIE / SUPPORT EN EURO	46
6 SAF BTP VIE / RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DES ARTISANS (RTA)	48
7 SAF BTP VIE / PERP CONFIANCE BTP	50
8 SAF BTP VIE / LE CONTRAT IFC CONFIANCE	52
9 SAF BTP VIE / HORS ÉPARGNE	54



UNE ANNÉE EN CHIFFRES



RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE PROBTP
5 958
COLLABORATEURS (CDI + CDD)



COTISATIONS ASSURANCE DE PERSONNES
3,6 Md€

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
1,9 Md€

PRÉVOYANCE
1,4 Md€⁽²⁾

ASSURANCE ET ÉPARGNE INDIVIDUELLE
0,3 Md€

ENCOURS GÉRÉS ÉPARGNE
5,14 Md€

ÉPARGNE INDIVIDUELLE
3,63 Md€

ÉPARGNE SALARIALE
1,51 Md€

(2) Y compris frais d'obsèques et dépendance.

LES MUTUELLES AFFILIÉES

Depuis 2016, la Mutuelle Mieux-être et la Mutuelle Boissière du BTP ont rejoint BTP-Prévoyance pour former la Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale du BTP (SGAPS BTP).

MUTUELLE MIEUX-ÊTRE
150,8 M€
de cotisations

MUTUELLE BOISSIÈRE DU BTP
13,3 M€
de cotisations

(1) Classement 2023 sur chiffre d'affaires 2022, L'Argus de l'assurance.

2023



227 247
entreprises cotisantes
en prévoyance



2,24
fois le niveau
de fonds propres
exigé par Solvabilité II
pour le groupe PRO BTP



1,51
million d'allocataires
retraite

Plus de **3**
millions de personnes
couvertes en santé



**CHIFFRE
D'AFFAIRES**

MÉDICO-SOCIAL
ET VACANCES

0,18 Md€

ASSURANCE
DE PERSONNES

3,6 Md€

**COTISATIONS
DES ENTREPRISES
ET COTISATIONS
DES TIERS**

RETRAITE
COMPLÉMENTAIRE

5,5 Md€

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

PRESTATIONS D'ACTION
SOCIALE BTP-PRÉVOYANCE

70,5 M€ dont :

Réduction santé : 21,5 M€

Dépendance : 7,8 M€

Prêts au logement : 11,2 M€

Activités vacances : 19,4 M€

Établissements spécialisés : 1,7 M€

Autres services sociaux : 8,9 M€

PRESTATIONS D'ACTION
SOCIALE RETRAITE

13,8 M€⁽³⁾ dont :

Prestations collectives : 3 M€

Prestations individuelles : 10 M€

Bonifications vacances : 0,8 M€

**PRESTATIONS
GLOBALES**

84,3 M€

**SANITAIRE
MÉDICO-SOCIAL
VACANCES**

182,3 M€

DE CHIFFRES D'AFFAIRES

SANITAIRE ET
MÉDICO-SOCIAL

130,9 M€

VACANCES
VOYAGES

51,4 M€

A DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

1// RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

Une politique RSE 2022 - 2025 ambitieuse

Fidèle à ses valeurs et à sa raison d'être, PRO BTP est depuis toujours au service de la communauté qu'il sert, celle du BTP et de la Construction. Pour l'accompagner dans le monde de demain, le Groupe intègre depuis 2017 les enjeux de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise au cœur de sa stratégie. Cette stratégie RSE, portée par la Direction générale de PRO BTP, vise à engager les transformations nécessaires pour faire de PRO BTP une **entreprise exemplaire**, un **acteur engagé** et un **investisseur responsable**.

- ◆ **Une entreprise exemplaire** : en réduisant notre empreinte environnementale, en maîtrisant et en anticipant les risques, en assurant une bonne éthique des affaires, en garantissant l'égalité des chances et en favorisant la cohésion.
- ◆ **Un acteur engagé** : en assurant toutes les personnes du BTP et de la Construction, en renforçant la cohésion et l'inclusion sociale, en contribuant à améliorer la santé de nos ressortissants et plus largement au système de santé dans sa globalité, en sensibilisant la profession aux enjeux RSE.
- ◆ **Un investisseur responsable** : en réduisant l'empreinte carbone de nos actifs, en intensifiant les investissements en faveur de la transition énergétique et écologique, en améliorant l'intégration des enjeux ESG, du climat et de la biodiversité dans nos processus d'investissement.

Cette stratégie RSE est mise en œuvre depuis 2022, pilotée par une gouvernance dédiée au travers d'une démarche d'amélioration continue.

L'analyse de double matérialité : définition des priorités RSE du Groupe

Afin d'identifier précisément les impacts ESG liés à son activité et ainsi définir ses actions prioritaires, PRO BTP élabore une matrice, suivant une approche en double matérialité. Véritable outil de dialogue avec les parties prenantes, cette évaluation permettra de déterminer les enjeux qui sont considérés comme primordiaux, notamment par les différents panels consultés : adhérents salariés et retraités, artisans, TPE/PME, grands groupes du BTP, ainsi que les salariés du Groupe, les administrateurs et membres du comité de direction. L'analyse est réalisée dans le cadre de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), et a pour objectif d'approfondir la connaissance et la maîtrise des différents impacts sur sa chaîne de valeur.



Une politique d'investissement alignée sur les valeurs du Groupe et les objectifs de développement durable de l'ONU

En tant qu'investisseur institutionnel, PRO BTP a choisi de faire **converger ses valeurs de groupe de protection sociale et sa politique d'investissement** afin d'affirmer son positionnement fort en matière de développement durable et de préservation des générations futures.

Le plan « Transformer notre monde » de l'ONU, composé de 17 objectifs de développement durable (ODD), répond aux défis mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

La politique d'investissement contribue particulièrement à ces 7 ODD qui sont au cœur de l'activité du Groupe.

ODD DE L'ONU	ADN PRO BTP
	La protection sociale et la santé sont la raison d'être de PRO BTP, ses investissements vont donc naturellement dans ce sens : développement de nouvelles technologies liées à la santé, construction et rénovation d'établissements de soin destinés aux populations les plus fragiles.
	L'égalité des chances fait partie intégrante des valeurs du Groupe. Des indicateurs d'égalité entre les sexes ont été rajoutés dans les critères ESG et sont particulièrement suivis sur nos investissements.
  	L'engagement de PRO BTP vis-à-vis du BTP et de la Construction ne se limite pas à la protection sociale. Le portefeuille d'investissement vise également à accompagner le secteur dans ses grandes mutations : la construction durable, le déploiement d'infrastructures utiles au plus grand nombre, le développement d'énergies propres.
	L'engagement environnemental du Groupe va plus loin que la maîtrise de ses consommations énergétiques, son plan de déplacement d'entreprise, la réduction de ses déchets et sa consommation de papier. En tant qu'investisseur institutionnel, il pilote l'empreinte carbone de son portefeuille en excluant les entreprises les plus polluantes et en investissant dans des projets visant à mitiger les impacts sur le changement climatique et la biodiversité.
	En tant qu'investisseur responsable, PRO BTP porte une attention particulière aux enjeux de gouvernance et participe à plusieurs initiatives et groupes de travail avec les autres investisseurs institutionnels.

La politique d'investissement responsable s'inscrit dans la stratégie RSE de l'entreprise et intègre une approche en **double matérialité**.

- ◆ Minimiser les impacts négatifs potentiels de la durabilité sur la valeur des investissements en intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions et le suivi des investissements avec une approche adaptée à chaque classe d'actif
- ◆ Maximiser les impacts positifs de nos investissements au travers d'une politique de désengagement et d'exclusion des secteurs et entreprises incompatibles avec la stratégie RSE conjointe à la politique d'investissement à impact.

2// L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE CHEZ PRO BTP

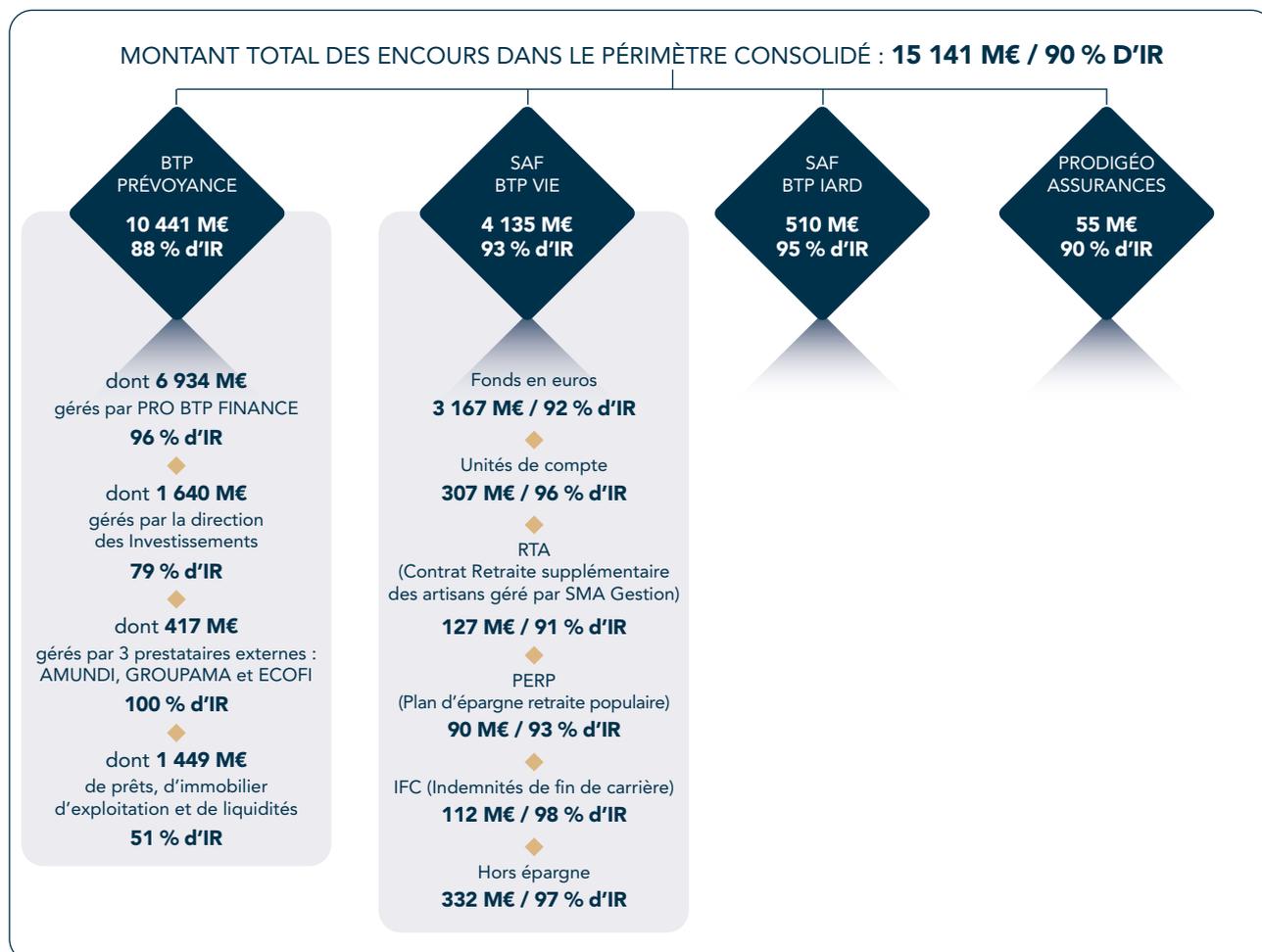
La définition de l'Investissement Responsable (IR)

La politique d'Investissement Responsable a été intégrée dès 2019 comme partie intégrante des politiques financières des institutions du Groupe. Cette politique IR décrit les contraintes et objectifs à mettre en œuvre sur l'ensemble des classes d'actifs et des mandats de gestion : critères d'exclusion et de désengagement, indicateurs ESG à suivre, politique d'investissement à impact. Les résultats de cette politique sont présentés dans ce document.

Au 31 décembre 2023, sur le périmètre de reporting, le montant total de ces actifs s'élève à 15,1 milliards d'euros en valeur de marché. Sur ce périmètre, 90 % de ces actifs (soit 13,6 milliards d'euros) sont gérés en suivant un processus conforme à la politique d'Investissement Responsable. Ces actifs s'inscrivent au minimum dans l'une des catégories suivantes :

- ◆ Les fonds labellisés respectant le cahier des charges défini par une norme de place reconnue (label ISR, Greenfin...);
- ◆ Les fonds thématiques à vocation sociale ou environnementale : projets d'infrastructure dédiés (énergie propre, dépollution...), construction de logements sociaux, etc.;
- ◆ Les produits financiers dont l'objet de financement est fléché, comme les *green bonds*;
- ◆ Les fonds et les actifs sous mandat dont la société de gestion est signataire des PRI⁽¹⁾ et dont le processus de gestion intègre des critères ESG conformes à la politique d'investissement responsable et plus particulièrement aux politiques d'exclusions et de désengagements;
- ◆ Les fonds et mandats des articles 8 et 9 du règlement SFDR;
- ◆ Les actifs à vocation sociale spécifiquement déployés et gérés par PRO BTP : villages vacances, résidences médico-sociales, prêt social au logement, dispositifs de soutien à l'économie.

Répartition des investissements par institutions et par cantons au 31 décembre 2023 en valeur de marché

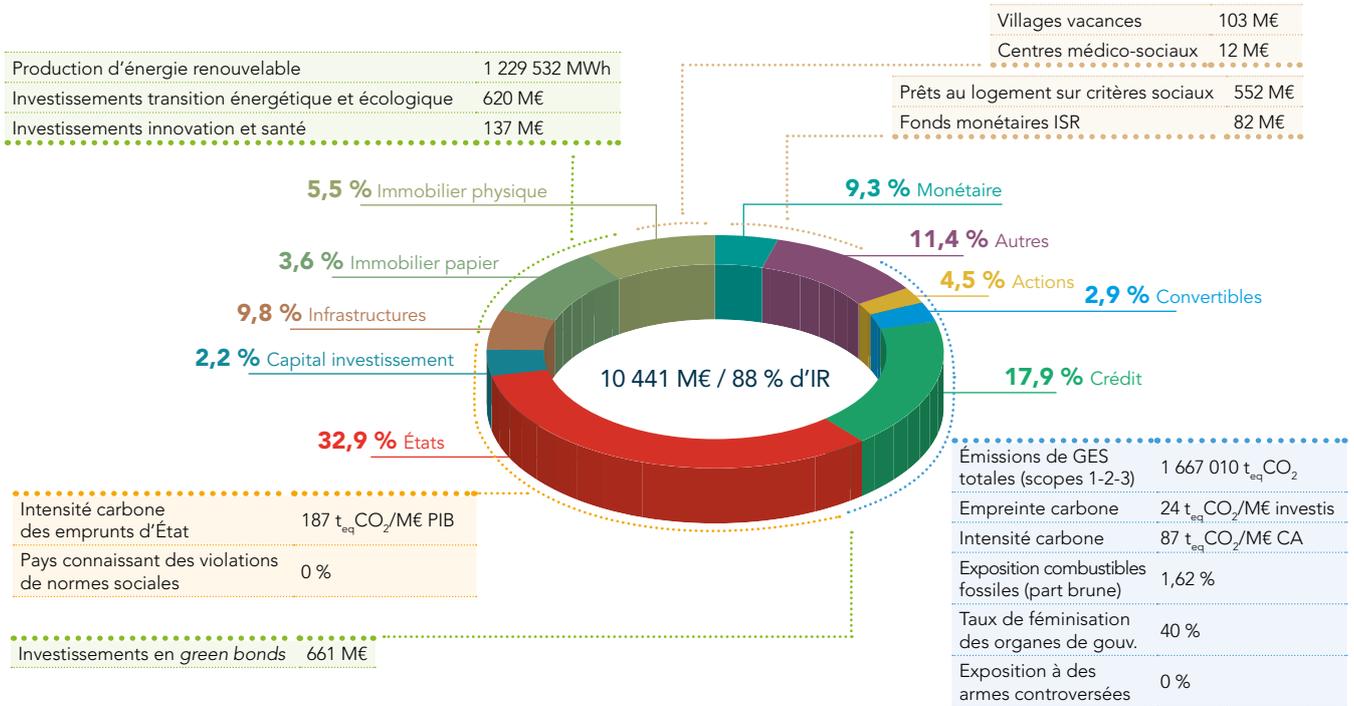


(1) Principles for Responsible Investment (UNPRI or PRI).

3// STRUCTURE DES PORTEFEUILLES ET CHIFFRES CLÉS

BTP-PRÉVOYANCE

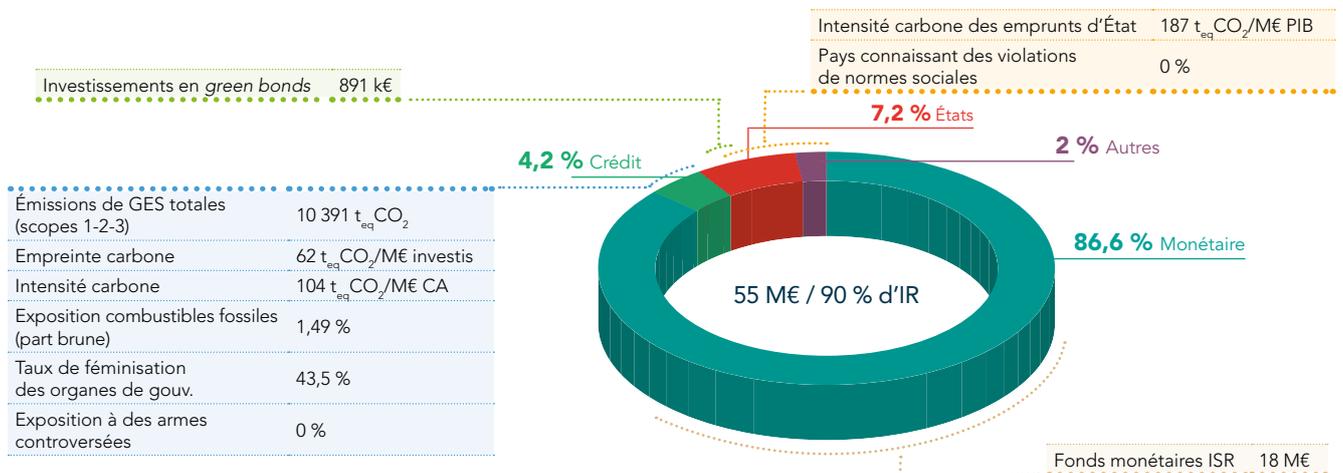
L'institution BTP-PRÉVOYANCE assure la couverture des risques liés à la personne en faveur des salariés et anciens salariés du BTP ainsi qu'à leurs ayants droit. Elle met en œuvre les régimes prévus par les conventions collectives ou particulières du BTP. Le portefeuille de BTP-PRÉVOYANCE représente près de 70 % des investissements du Groupe. Il détient notamment une partie de l'actif dédié à l'action sociale du Groupe ainsi que le financement de projets à impacts sociaux ou environnementaux.



PRODIGÉO ASSURANCES

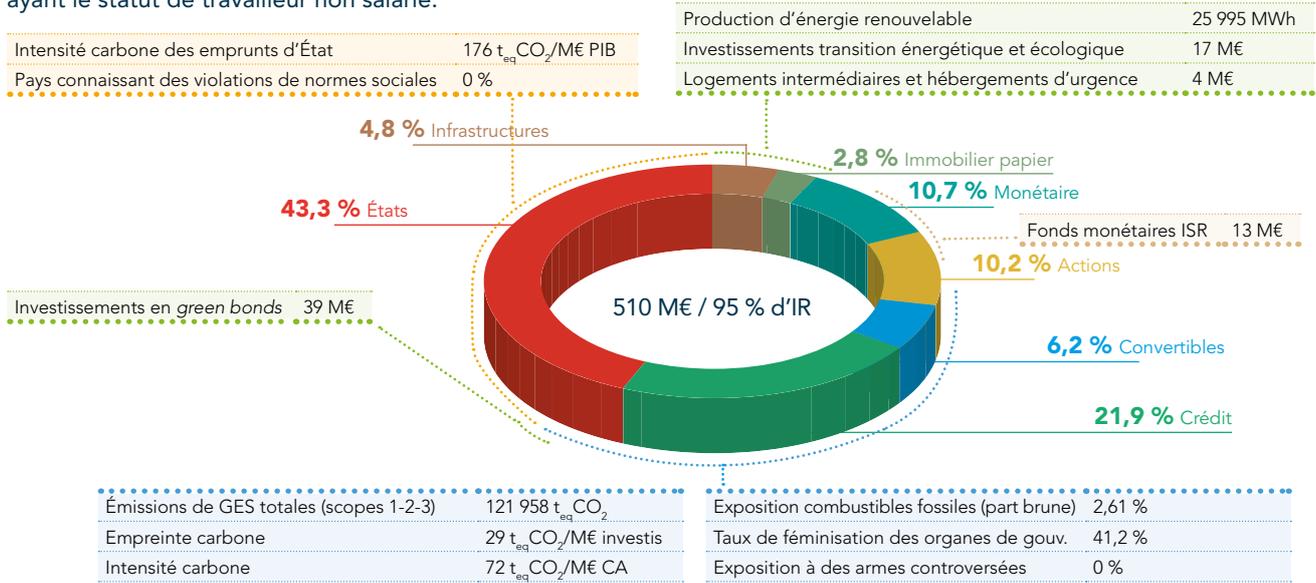
PRODIGÉO ASSURANCES est la marque du Groupe dédiée au secteur de la Construction. Elle développe des produits dans les domaines de la protection sociale, de l'assurance ou de l'épargne adaptés aux besoins évolutifs du marché.

L'entité PRODIGÉO Assurances étant dédiée à la commercialisation, son portefeuille d'investissement n'est constitué que des liquidités nécessaires à son fonctionnement et de ses fonds propres.



SAF BTP IARD

La SAF BTP IARD est dédiée à la prévoyance et à la santé individuelles des artisans du Bâtiment et des Travaux publics ayant le statut de travailleur non salarié.



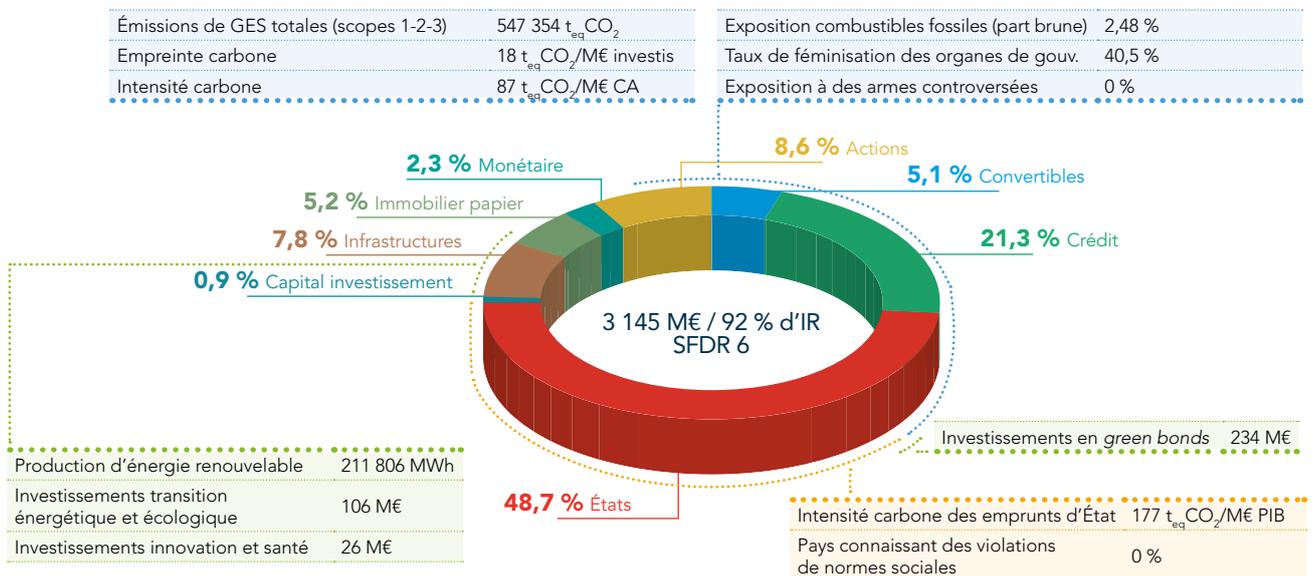
SAF BTP VIE

La SAF BTP VIE assure principalement des produits d'épargne, d'assurance vie entière et de prévoyance destinés aux actifs, artisans et retraités du BTP ainsi qu'à leur famille.

SUPPORT EN EUROS DES DIFFÉRENTS CONTRATS D'ASSURANCE VIE : MULTISUPPORT CONFIANCE / LIVRET CONFIANCE / BILLET CONFIANCE / PLAN ÉPARGNE RETRAITE BTP / PLAN RETRAITE CONFIANCE

Les critères ESG des entreprises sont intégrés dans les processus de gestion du support en euros, en prenant en compte les spécificités de chacune des classes d'actifs (obligations, actions, immobilier, etc.) et en privilégiant les émetteurs ayant les meilleures pratiques. Objectif : limiter l'impact des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. En complément, des mesures de désengagement vis-à-vis des émetteurs ou des secteurs les plus exposés aux incidences négatives en matière de durabilité (charbon thermique, combustibles fossiles non conventionnels, armes controversées, alcool et tabac) s'appliquent également dans la gestion des actifs de la SAF BTP VIE.

Le fonds en euros est classé SFDR 6.



SAF VIE UC (MULTISUPPORT CONFIANCE UNITÉS DE COMPTE)

Support	Valeur boursière au 31/12/23	Société de gestion	Classement SFDR	% IR
Regard Monétaire – Part U	1 049 538 €	PRO BTP FINANCE	8	100 %
Regard Équilibre – Part U	76 621 934 €	PRO BTP FINANCE	6	100 %
Regard Dynamique – Part U	72 892 371 €	PRO BTP FINANCE	6	100 %
Regard Actions – Part U	15 382 464 €	PRO BTP FINANCE	6	81 %
Regard Obligations diversifiées – Part U	982 732 €	PRO BTP FINANCE	6	99 %
Regard Actions vertes Label Greenfin	1 970 545 €	OFI Asset Management	8	100 %
Regard Prudent – Part U	9 946 776 €	PRO BTP FINANCE	6	99 %
Regard Immobilier	55 586 141 €	La Française REM	6	89 %
Regard Immobilier 2	45 309 793 €	La Française REM	6	93 %
Regard Responsable Flexible – Part U Label ISR	25 277 312 €	PRO BTP FINANCE	8	100 %
Regard Flexible et Solidaire – Part U	1 882 715 €	PRO BTP FINANCE	8	100 %
Total	306 902 322 €			96 %

La gamme des supports en unités de compte proposés comporte des supports gérés selon des critères de durabilité spécifiques à chacun d'eux et est mise en œuvre par la société de gestion de chacun des supports.

Les informations portant sur les politiques d'intégration des risques de durabilité propres à chaque support en unités de compte sont détaillées dans les documents d'information précontractuelle de chacun des supports, disponibles auprès de la société de gestion du fonds, sur le site Internet de PRO BTP (www.probtp.com) ou sur la base OPC Geco de l'Autorité des marchés financiers (geco.amf-france.org), s'agissant des organismes de placement collectifs (OPC) de droit français.

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DES ARTISANS (RTA)

La commercialisation du contrat Retraite supplémentaire des artisans s'est arrêtée le 30/09/2020, conformément aux dispositions de la loi Pacte, les contrats souscrits auparavant pouvant toutefois continuer à être alimentés. La gestion financière du portefeuille d'investissement est confiée à SMA Gestion, qui suit la politique d'IR du Groupe PRO BTP mais applique sa propre politique de vote et d'engagement ainsi que sa politique de gestion de suivi des controverses.

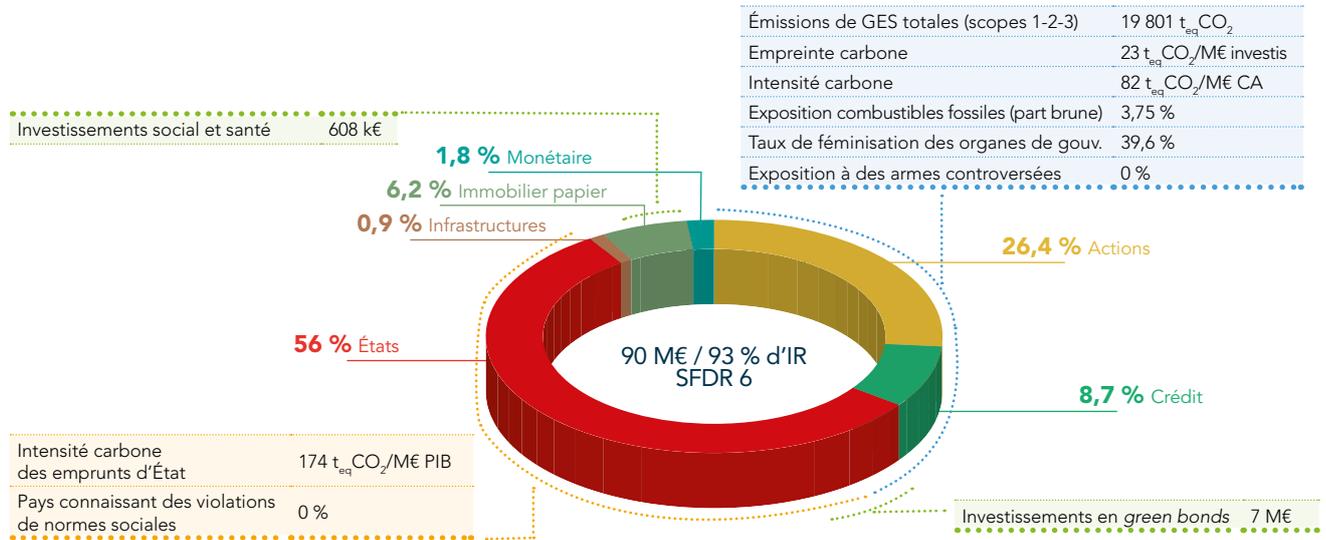
Le contrat Retraite supplémentaire des artisans est classé SFDR 6.



PERP CONFIANCE BTP

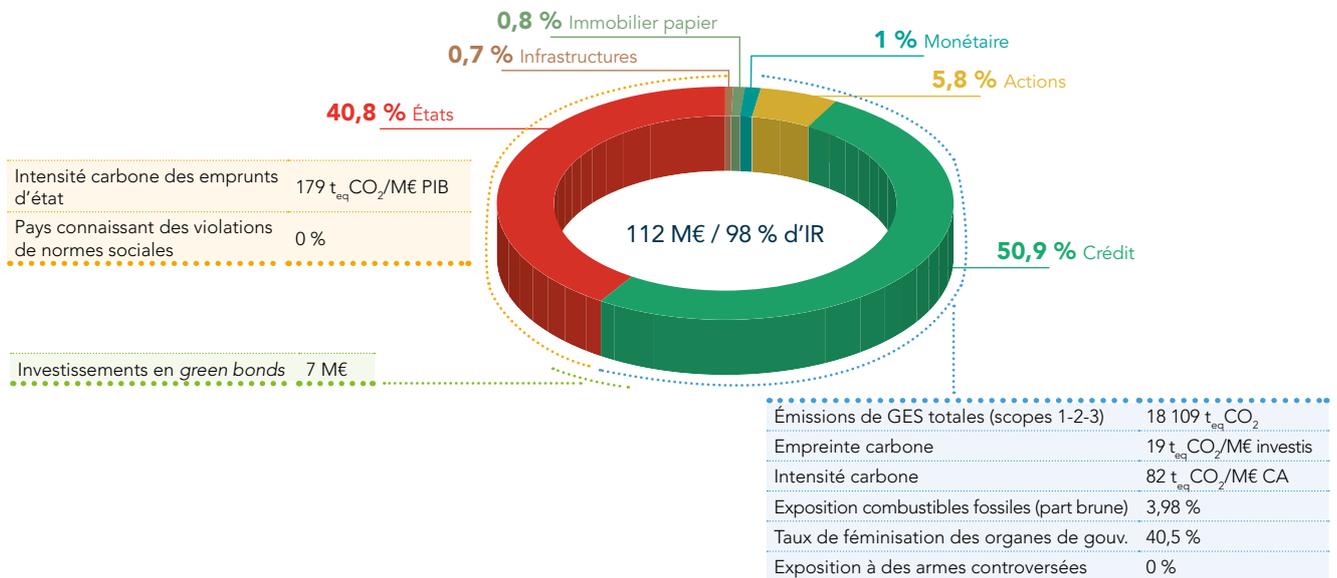
La commercialisation du contrat PERP Confiance BTP s'est arrêtée le 30/09/2020, conformément aux dispositions de la loi Pacte, les contrats souscrits auparavant pouvant toutefois continuer à être alimentés.

Le PERP est classé SFDR 6.



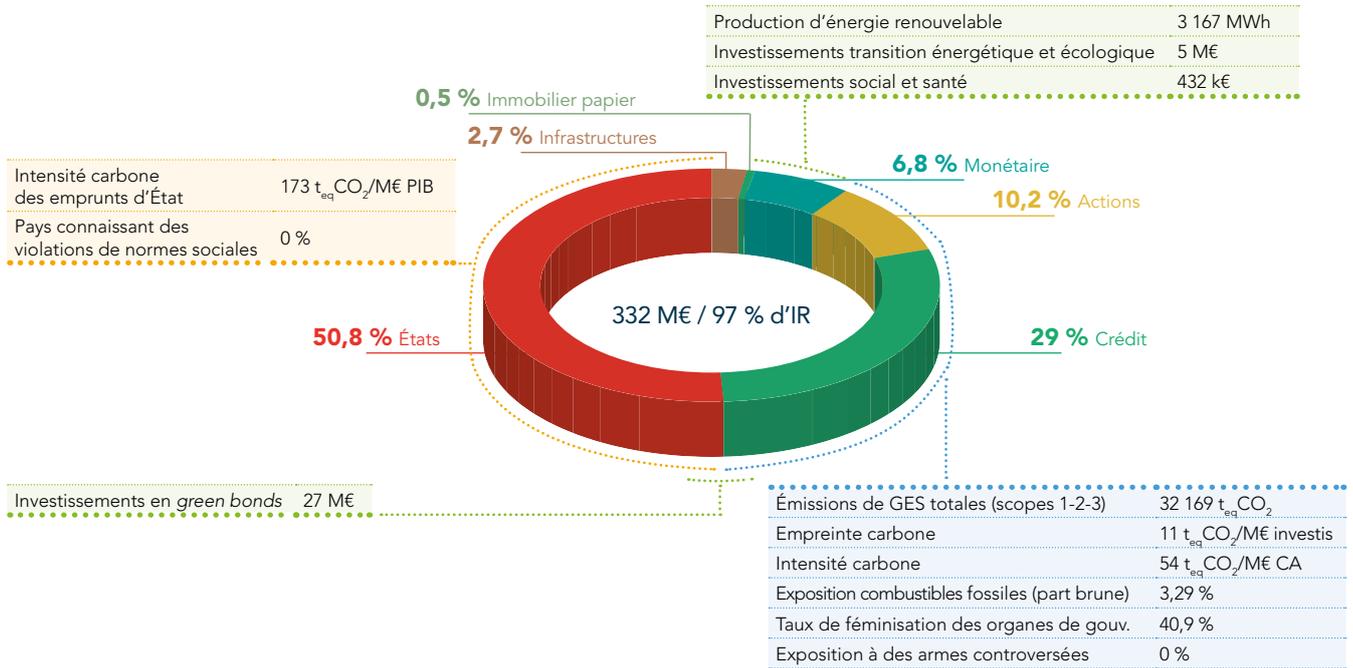
LE CONTRAT IFC CONFIANCE

Ce portefeuille accueille notamment le contrat d'assurance indemnités de fin de carrière des salariés du Groupe.



HORS ÉPARGNE

Ce portefeuille abrite les fonds propres de la SAF BTP VIE ainsi que certains produits de prévoyance comme le contrat Frais d'obsèques.



4// PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION

La très grande majorité des encours sont confiés à la société de gestion PRO BTP FINANCE (73 %) ou gérés en interne (24 %) par la Direction des Investissements (actifs réels), la Direction de l'Immobilier (actifs immobiliers d'exploitation ou de placement) ou la Direction de la Trésorerie Groupe ; 4 % des encours font l'objet de mandats de gestion externes.

Les sociétés de gestion externes sont sélectionnées par un processus d'appel d'offres. Les critères d'analyse couvrent différents aspects financiers et opérationnels usuels afin de vérifier la capacité du mandataire à appliquer les contraintes des politiques financières et plus particulièrement celles de la politique d'investissement responsable ; une attention particulière est portée au processus d'intégration de critères ESG dans la gestion et à la politique de vote et d'engagement qui se doivent d'être conformes aux valeurs de PRO BTP.

Les politiques de vote, d'engagement et de gestion des controverses sont suivies une fois par an au travers d'un questionnaire dédié auprès des sociétés de gestion externes.

5// ADHÉSION DE L'ENTITÉ, OU DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ESG



LA SIGNATURE DE PRINCIPES POUR UN INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

PRO BTP FINANCE a été signataire des Principles for Responsible Investment (PRI) dès 2013.

Amundi et Groupama l'ont été en 2006, Ecofi en 2009.

Par ailleurs, sur les actifs non cotés, 100 % des sociétés de gestion sélectionnées pour la gestion des fonds infrastructures sont signataires des PRI, de même que 91 % des gestionnaires de fonds de capital investissement et 65 % des fonds immobiliers.



LA PROMOTION DE BONNES PRATIQUES

Les sociétés de gestion PRO BTP Finance, Groupama, Ecofi et Amundi ont également rejoint le Forum pour l'investissement responsable (FIR) qui, comme l'Association française pour la gestion financière (AFG), a pour objectif de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) et ses bonnes pratiques.

UN PARTENARIAT CLÉ SUR L'IMMOBILIER DURABLE

PRO BTP est membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) dans l'optique de favoriser le développement durable au travers de ses investissements immobiliers.



LE CERCLE DES INSTITUTIONNELS

PRO BTP a été classé parmi les « Acteurs engagés » en matière d'IR et a rejoint le « Cercle des institutionnels » de Novethic en 2018.

PRINCIPALES INITIATIVES

PRO BTP FINANCE	PRI (2013) / FIR (2017) / Collaborative Engagement on Access to Medicine and SDG3 (2021) / Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis (2022) / COP15 Statement from the Private Financial Sector (2022) / PRI Spring (2023) / Dépôt résolution climat à l'AG de Shell (2023) / Lutte contre le travail forcé (FIR 2023) / Tribune Say on Climate (FIR 2023) / Devoir de vigilance (FIR 2023) / Lettre à Bruno Le Maire pour le Say on Climate (FIR 2023)
AMUNDI	PRI / FIR / Institut de la finance durable (ex-Finance for Tomorrow) / CDP (Carbon Disclosure Project) / Climate Action 100+ / Green Bonds Principles / PLWF (Platform Living Wage Financials) / One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager / Finance Lab of the French Ecological and Inclusive Ministry / Medici Committee
ECOFI	PRI / FIR / Carbon Disclosure Project / Shareholders for Change / Climate Action 100+ / Fondation Access to Medicine / Commission ESG et Impact Investing de la SFAF plénières investissement responsable et comité IR de l'AFG / Éthique & Investissement / Comité du label Greenfin
GROUPAMA AM	PRI / FIR / EUROSIF/ SPAINCIF / Paris Europlace Institut de la finance durable (ex-Finance for Tomorrow) / EFRAG / SFAF / ORSE / Climate Action 100+ / Say on Climate SBF 120 / Club 30 % Diversité France / Net-Zero Asset Owner Alliance / Forum per la Finanza Sostenibile (FIR Italien)
GROUPE PRO BTP	Cercle des institutionnels Novethic / Observatoire de l'immobilier durable



Le palmarès 2023 des leaders de l'innovation du journal *Les Échos*⁽¹⁾ a attribué à PRO BTP la 1^{ère} place de son podium dans le secteur Assurances.

Ce classement, réalisé en partenariat avec Statista⁽²⁾, récompense la politique d'innovation sociale insufflée depuis des années au sein du Groupe : services, organisation, méthodes de travail, l'objectif est de développer des solutions d'un nouveau genre pour accompagner concrètement les adhérents au moment où ils en ont le plus besoin.

Il positionne aussi PRO BTP comme un acteur engagé dans la performance durable à travers sa stratégie d'Investissement Responsable (IR).

(1) Dans son numéro spécial « Stratégie-management ». Palmarès réalisé auprès de 7 000 entreprises françaises privées ou à but commercial de plus de 50 salariés n'appartenant pas au CAC 40.

(2) Portail statistique de données sur les marchés et les consommateurs.



6// CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS, AFFILIÉS, COTISANTS, ALLOCATAIRES OU CLIENTS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE

Le présent rapport « ESG-Climat », répondant aux dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat, pour les entités BTP-PRÉVOYANCE, SAF BTP VIE, SAF BTP IARD et PRODIGÉO ASSURANCES, est publié tous les ans sur le site Internet de PRO BTP :

<https://groupe.probtp.com/accueil/presse-et-publications/publications-institutionnelles/publications.html>

La SAF BTP VIE, en sa qualité d'entreprise d'assurance, est soumise au règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit règlement « SFDR ». Ce règlement impose la publication d'informations sur le site Internet en matière de durabilité concernant les produits d'investissement et de retraite (assurance vie, épargne retraite).

<https://groupe.probtp.com/accueil/presse-et-publications/publications-institutionnelles/informations-en-matiere-de-durabilite-de-la-saf-btp-vie.html>

Les informations portant sur les politiques d'intégration des risques de durabilité propres à chaque support en unités de compte sont détaillées dans les documents d'information précontractuelle de chacun des supports, qui sont disponibles auprès de la société de gestion du fonds, sur le site Internet de PRO BTP (www.probtp.com) ou sur la base OPC Geco de l'Autorité des marchés financiers (www.geco.amf-france.org), s'agissant des organismes de placement collectifs (OPC) de droit français.

Concernant la société de gestion PRO BTP FINANCE, la politique d'investissement responsable, la charte d'investissement responsable, la politique d'exclusion sectorielle, la politique d'engagement, le rapport d'engagement, les codes de transparence, le rapport article 29 de la loi Énergie-Climat ainsi que les documents relatifs aux différents OPC gérés sont publiés sur le site web de la société de gestion.

<https://www.probtpfinance.com/home/actualites/ressources/base-documentaire.html>



B MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ

LES MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS DANS LES INSTITUTIONS DU GROUPE PRO BTP

Les institutions BTP-PRÉVOYANCE, SAF BTP VIE, SAF BTP IARD et PRODIGÉO ASSURANCES n'emploient aucun salarié. Elles utilisent les moyens humains et techniques mis à leur disposition par l'association de moyens PRO BTP, plus particulièrement les moyens RSE Groupe et ceux de la Direction des Investissements.

1// L'ORGANISATION RSE DU GROUPE

Intégrée au cœur de la stratégie du Groupe, la stratégie de RSE est portée par le directeur général et dispose d'un comité de pilotage dédié. Elle donne un cap commun à l'ensemble des activités du Groupe afin de décliner les engagements au cœur des métiers, et donne des pistes de réflexion pour orienter les investissements responsables du Groupe.

Depuis 2020, la politique d'IR est intégrée dans la politique financière sous la forme d'une annexe traduisant les principes en contraintes de gestion sur l'ensemble de la gestion déléguée. Elle est présentée et validée par la commission financière réunissant les administrateurs des différentes institutions d'assurance de personnes. Les politiques financières incluant les approches IR sont analysées par la direction des Investissements. Elles font l'objet de reportings réguliers aux différentes instances de décision du Groupe PRO BTP et, au moins une fois par an, à la commission financière et au conseil d'administration.

Régulièrement, le Groupe communique auprès de ses salariés, ses clients et ses administrateurs sur sa stratégie RSE dont sa démarche d'investissement durable et responsable. Plusieurs articles, vidéos, guide, page dédiée ainsi que le rapport annuel et de RSE et le présent rapport sont publiés sur l'intranet et le site de PRO BTP afin d'apporter un éclairage sur ses engagements en matière de responsabilité sociale, sur ses placements financiers mais également sur les actions déployées pour contribuer à la transition énergétique, véritable relais de croissance économique.

Depuis sa mise en œuvre en 2021, la stratégie RSE donne à la politique d'Investissement Responsable trois grandes orientations :

- ◆ Réduire l'empreinte carbone des actifs ;
- ◆ Accroître les investissements en faveur de la transition énergétique et écologique ;
- ◆ Améliorer l'intégration des enjeux ESG, du climat et de la biodiversité dans les processus d'investissement.

2// LE PILOTAGE PAR LA DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

La Direction des Investissements est en charge de la définition et du suivi de la mise en œuvre de la politique d'Investissement Responsable auprès de l'ensemble des prestataires de gestion internes et externes. À ce titre, elle coordonne et pilote les sujets transversaux : la politique climat, biodiversité, risques, etc.

En complément de cette mission transverse, la Direction des Investissements est également en charge des investissements dans les actifs réels (infrastructure, capital investissement, immobilier) et plus particulièrement du déploiement de l'investissement à impact en dédiant une partie importante du portefeuille sur les thèmes de la Transition Énergétique et Écologique (TEE), la santé, le financement de l'économie, ou encore de la cohésion sociale. Les critères ESG sont donc systématiquement analysés et suivis en comité d'investissement.

3// LA MISE EN ŒUVRE CHEZ PRO BTP FINANCE

Dans la continuité d'une démarche initiée depuis 2003, la société de gestion du Groupe PRO BTP FINANCE a mis en place depuis 2020 une gouvernance interne dédiée au pilotage transverse des sujets ESG.

Cette gouvernance s'articule autour de deux comités distincts :

- ◆ Le comité d'IR : il s'agit d'un comité exécutif composé des membres du directoire et des responsables de la conformité et du contrôle interne. Le rôle de ce comité est de dresser le bilan et de faire évoluer les politiques et procédures ESG ;
- ◆ Le comité ESG+ : il s'agit d'un comité opérationnel réunissant les équipes de gestion, les équipes ESG et celles en charge du contrôle des risques, de la conformité et du contrôle interne. Le rôle de ce comité est de traiter les sujets d'intégration ESG et la gestion des alertes.

La politique d'IR de PRO BTP FINANCE est formalisée sous la forme de deux documents : la « Charte d'investissement responsable » ainsi que la « Politique d'investissement responsable », toutes deux disponibles sur le site web de la société de gestion : <https://www.probtpfinance.com/home/investissement-responsable/fonds/convictions.html>



Les moyens internes déployés chez PRO BTP FINANCE

(Extrait du reporting article 29 de la LEC, disponible en version complète sur <https://www.probtpfinance.com>)

PRO BTP FINANCE consacre une part significative de son budget à l'IR.

Tout d'abord, en termes de ressources humaines, PRO BTP FINANCE dispose d'un responsable de l'ISR, ainsi que de deux analystes à temps plein dédiés à l'IR. Ils sont annuellement accompagnés d'un stagiaire qui se consacre aux votes et à l'engagement sur une durée de six mois. Cette équipe dédiée à l'ISR a représenté près de 8 % des ETP (équivalents temps plein) de PRO BTP FINANCE sur l'année 2023.

À cette équipe s'ajoutent quatre analystes buy-side, dont une certifiée ESG par l'EFFAS (European Federation of Financial Analysts Societies), qui intègrent systématiquement les données extrafinancières à leurs analyses classiques. Deux gérants sont en charge des fonds labélisés ISR, et un gérant pilote ses fonds selon la stratégie du « quotient durable ». En plus d'appliquer les exclusions normatives et sectorielles, les autres gérants sont régulièrement sensibilisés aux enjeux ESG. En plus des moyens liés aux ressources humaines, internes et externes, PRO BTP Finance investit significativement chez des prestataires de données externes afin d'obtenir une information ESG à jour et de qualité.

Le budget pour l'obtention de ces données ESG représente plus de 20 % du budget de recherche de la société PRO BTP FINANCE.



C DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

1// CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Des critères ESG ont été intégrés à différents niveaux dans la gouvernance des institutions du Groupe PRO BTP au travers de la mise à jour de politiques écrites suivantes :

- ◆ Politique de gestion du risque d'investissement, de liquidité et de concentration ;
- ◆ Politiques financières (notamment via l'annexe « Politique d'investissement responsable ») ;
- ◆ Politique de rémunération ;
- ◆ Politique de gouvernance et surveillance des produits ;
- ◆ Politique achats (intégrant la charte des achats responsables, notamment RSE) ;
- ◆ Politique de sous-traitance (précisant que tout achat doit respecter la politique achats).

Les politiques de souscription et provisionnement devront également intégrer ces éléments lors d'une prochaine actualisation.

L'intégration des critères en matière de durabilité n'a pas engendré de modification de la comitologie. Le sujet est en effet traité dans les comités existants, dont les thématiques ont été élargies et ont engendré une modification de certains tableaux de bord et indicateurs présentés régulièrement aux instances de gouvernance. Par exemple, un bilan de la politique d'investissement responsable est notamment présenté annuellement en commission financière d'assurance de personnes. Par ailleurs, le contenu de ce rapport article 29 de la LEC est validé en comité des fonctions clés ; ce dernier regroupe les principaux dirigeants effectifs des organismes d'assurance du Groupe PRO BTP, ainsi que les fonctions clés respectives.

Des réflexions sont en cours afin de déterminer les modalités de prise en compte des risques de durabilité dans les politiques de souscription et provisionnement compte tenu du profil de risque de l'entité/du Groupe.

2// INTÉGRATION DE LA DURABILITÉ DANS LES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération inclut des informations sur la manière dont elle est adaptée à l'intégration des risques en matière de durabilité. À ce jour, l'intégration de la RSE et des risques en matière de durabilité est prise en compte au titre de la rémunération, de façon réduite, dans le cadre de critères prévus dans l'accord d'intéressement – formation obligatoire, qualité de vie au travail.

Des critères de durabilité sont en outre intégrés dans la politique de rémunération de PRO BTP FINANCE de manière à être cohérent avec une gestion efficace de ses risques. Cette politique vise à assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme de PRO BTP FINANCE, et notamment à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs ainsi qu'à intégrer les risques en matière de durabilité dans les stratégies d'investissement. La politique de rémunération de PRO BTP FINANCE est détaillée sur le site web <https://www.probtpfinance.com/home/actualites/ressources/base-documentaire.html>.

3// INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE RÈGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DE L'ENTITÉ

Il n'y a pas d'intégration des critères ESG dans le règlement interne ni dans la politique de rémunération des conseils d'administration des entités du Groupe PRO BTP, car les administrateurs des entités du Groupe ne perçoivent pas de rémunération.





STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

La stratégie d'engagement de la politique financière se doit d'être le reflet des objectifs en matière de cohésion sociale, de santé et d'environnement de la politique RSE du Groupe PRO BTP.

Cela se traduit concrètement par le fait de jouer le rôle d'**actionnaire engagé**, de réduire les incidences négatives au travers de la **politique de désengagement et d'exclusion** et de maximiser les incidences positives au travers d'investissements à impact ciblant prioritairement les sujets de **l'environnement et du climat** et la thématique de **l'action sociale et de la santé**.

1// LA POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT

Elle s'exprime en participant aux **votes en assemblées générales** selon les convictions du Groupe et plus particulièrement sur les sujets d'égalité des chances, de cohésion sociale, de respect des valeurs humaines et de protection de l'environnement. Cette politique se traduit également par l'engagement d'actions de **dialogue actionnarial** en sensibilisant directement les entreprises ou en participant à des actions collectives d'actionnaire de manière à influencer positivement la gestion des entreprises du portefeuille.

Le Groupe PRO BTP ne détient des actions d'entreprises cotées qu'indirectement, au travers d'OPC qui sont eux-mêmes sélectionnés *via* des mandats en gestion déléguée discrétionnaires. Ce sont donc les politiques de vote des sociétés de gestion et en premier lieu celle de PRO BTP FINANCE qui sont décrites dans ce chapitre.

Bilan de la politique de vote 2023 pour PRO BTP FINANCE

En 2023, PRO BTP FINANCE a voté pour 98 % des émetteurs détenus en portefeuille, au sein de 299 assemblées générales pour 5 125 résolutions (lesquelles ont fait l'objet d'un taux de rejet ou d'abstention de 52 %). Au cours de la campagne d'engagement 2023, 30 lettres ont été envoyées aux entreprises débouchant sur la mise en place de dialogues directs sur les problématiques suivantes :

- ◆ La féminisation du conseil d'administration ;
- ◆ Le niveau d'indépendance du conseil d'administration ;
- ◆ La politique de rémunération des dirigeants ;
- ◆ Les opérations financières sur le capital ;
- ◆ La distribution des dividendes ;
- ◆ Le « Say on Climate » : vote sur les résolutions climat.

LE RATIO D'ÉQUITÉ COMME LEVIER DE STABILITÉ SOCIALE

Au cours de la campagne de vote 2023, afin d'anticiper et de prévenir, au sein des émetteurs, les éventuels risques sociétaux liés à une structure de rémunération trop disproportionnée, PRO BTP FINANCE a mis en place un suivi du ratio d'équité. Le ratio d'équité correspond au rapport entre la rémunération du dirigeant le mieux payé et la moyenne (ou la médiane) de la rémunération des employés. Dans un premier temps, PRO BTP FINANCE demande aux émetteurs de publier le ratio d'équité ou de publier les éléments permettant son calcul. En cas de défaut, PRO BTP FINANCE s'abstient sur la validation des comptes (ou l'acceptation du dividende, le cas échéant). Au cours de la campagne d'engagement 2023, PRO BTP FINANCE a sensibilisé 13 émetteurs sur leur ratio d'équité ou de leur défaut de communication.

PRO BTP FINANCE a également soutenu en 2023 plusieurs initiatives conjointes avec d'autres investisseurs sur les thématiques du climat auprès des sociétés pétrolières et gazières ainsi que des initiatives visant à renforcer le respect du droit du travail et des droits humains.

Le détail des votes, des engagements et des initiatives soutenues est disponible dans le rapport d'engagement 2023 de PRO BTP FINANCE.

<https://www.probtppfinance.com/home/actualites/ressources/base-documentaire.html>

2// LA POLITIQUE DE DÉSENGAGEMENT ET D'EXCLUSION

La politique de désengagement et d'exclusion de PRO BTP est donc constituée de trois niveaux :

- ◆ Les exclusions normatives internationales ;
- ◆ Une politique de désinvestissement qui traduit les valeurs du Groupe : tabac, alcool, charbon thermique et combustibles fossiles non conventionnels ;
- ◆ La gestion du risque lié aux controverses.

LES MONTANTS DÉSENGAGÉS EN 2023

Depuis le début de la mise en œuvre de cette politique de désinvestissement, 462 millions d'euros ont été désengagés entre 2019 et 2022. Fin 2023, 17,8 millions d'euros supplémentaires ont été désengagés :

- ◆ Tabac : 3,3 millions d'euros désengagés en 2023 avec une exposition résiduelle de 29 900 euros ;
- ◆ Alcool : pas de désinvestissement réalisé en 2023 avec une exposition résiduelle de 1,2 million d'euros ;
- ◆ Charbon thermique : désinvestissement terminé en 2021 ;
- ◆ Énergies fossiles non conventionnelles : 10,5 millions d'euros désengagés en 2023 ;
- ◆ Controverses : 4 millions d'euros désinvestis en 2023.

Les exclusions normatives internationales

La politique d'IR de PRO BTP s'aligne naturellement sur les exclusions dites « normatives » qui interdisent les investissements ne respectant pas les normes internationales et les principes éthiques des droits de l'homme, du droit du travail, de la lutte contre la corruption ou la production d'armes non conventionnelles :

- ◆ Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : juridictions à haut risque ou non coopératives visées par le GAFI⁽¹⁾ ;
- ◆ Exclusion des armes controversées : conventions d'Ottawa (1997, mines antipersonnel) et d'Oslo (2007, bombes à sous-munitions), éviction des entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- ◆ Promotion des principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption (les 10 principes du Pacte mondial proposés par l'ONU).

(1) Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental créé en 1989 par les ministres de ses États membres. Les objectifs du GAFI sont l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international.

Une politique de désinvestissement qui traduit les valeurs du Groupe

Le désengagement sectoriel vise à réduire l'exposition des institutions du Groupe sur les secteurs incompatibles avec ses valeurs et plus particulièrement sur les thèmes de la santé et de la protection de l'environnement. Cette politique se traduit par des objectifs de diminution drastique des investissements du Groupe dans les secteurs liés à l'ensemble des énergies fossiles, l'alcool et le tabac.

LE TABAC ET L'ALCOOL

Les consommations de tabac et d'alcool restent les deux principales causes de mortalité évitables⁽¹⁾ en France, avec plus de 130 000 morts par an et plus de 2 millions de malades. Ces deux facteurs de risque représentent près des trois quarts des cancers évitables. En tant qu'acteur du monde de la santé, PRO BTP a décidé de se désengager des entreprises opérant dans ces secteurs incompatibles avec son positionnement.

Les entreprises visées sont les grandes multinationales du tabac impliquées dans la production des produits à base de tabac ainsi que les entreprises productrices d'alcool (distillateurs et brasseurs).

LES ÉNERGIES FOSSILES NON CONVENTIONNELLES

Les entreprises dont la part des énergies fossiles non conventionnelles (gaz et pétrole de schiste, sables bitumineux, pétrole lourd et extralourd et pétrole arctique) dans la production totale est supérieure à 20 % sont déjà sorties progressivement du portefeuille depuis 2019, en s'appuyant notamment sur les données d'entreprises listées dans la Global Oil & Gas Exit List (<https://gogel.org/>).

Concernant les énergies fossiles conventionnelles, le désengagement est plus complexe, notamment à cause du manque de données permettant d'identifier la part de ces énergies fossiles dans l'ensemble de la chaîne de valeur : prospection, transport, stockage, distribution, etc. Le Groupe est encore en phase d'étude pour identifier et préciser les leviers permettant de piloter une sortie progressive de ces énergies fossiles.

LE CHARBON THERMIQUE

Les énergies fossiles sont les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique (près de 80 %). Au-delà de leurs impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité, la pollution de l'air provoquée par les énergies fossiles serait responsable de plus de 8 millions de morts prématurées en 2018 dans le monde⁽²⁾.

La politique d'IR de PRO BTP prévoit un désengagement des entreprises impliquées dans l'extraction ou la production d'électricité à partir de charbon thermique ainsi que des entreprises visées par la Global Coal Exit List (<https://coalexit.org/>) publiée par l'ONG Urgewald.

PRO BTP a fait le choix dès 2019 d'exclure totalement de son portefeuille les entreprises réalisant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires avec le charbon. Le désengagement total du charbon a ainsi été achevé en 2021.

LA GESTION DU RISQUE LIÉ AUX CONTROVERSES

Afin de protéger l'image de PRO BTP, un troisième niveau de filtrage prévoit de déployer sur l'ensemble des classes d'actifs des mécanismes de surveillance des controverses qui pourraient affecter les valeurs de son portefeuille, qu'elles soient d'origine environnementale, économique, politique ou sociale.

(1) Source : CIRC/INCa 2018.

(2) « Global mortality from outdoor fine particle pollution generated by fossil fuel combustion », *Environmental Research*, 2021.

3// LES INVESTISSEMENTS À IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Les investissements à impacts environnementaux représentent près 13 % de l'actif total du Groupe PRO BTP :

- ◆ 1 260 millions d'euros de *green bonds* ;
- ◆ 748 millions d'euros d'investissement en actifs réels sur la thématique TEE.

Ces investissements sont détaillés au chapitre F, « Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris ».



4// LA THÉMATIQUE « ACTION SOCIALE ET SANTÉ »

L'action sociale est dans l'ADN de PRO BTP. Le choix du Groupe de proposer à ses adhérents un large panel de services sociaux autour de la santé et des offres de vacances est structurant pour le patrimoine immobilier des institutions mais fait également partie des thématiques d'investissement à impact sur le reste du portefeuille.

Les investissements en actifs réels dédiés au social et à la santé

Les investissements en actifs réels dédiés à l'action sociale et à la santé représentent plus de 180 millions à fin 2023.

PRO BTP a investi plus de 100 millions d'euros dans des fonds dédiés à la santé avec un focus spécifique sur l'amélioration de l'environnement du patient : digitalisation du parcours de soins, aide au maintien à domicile, amélioration du diagnostic, télémedecine. Le secteur des infrastructures permet également d'investir et de soutenir des projets sociaux comme des écoles spécialisées pour les enfants et jeunes adultes ayant des difficultés d'apprentissage, des maisons de soins pour adultes autistes, des collèges, des cliniques, des pôles logistiques pour certains hôpitaux.

Concernant les fonds immobiliers, plus de 80 millions d'euros sont investis dans des fonds dédiés à la santé et aux résidences seniors, dans la construction de logements intermédiaires et dans la construction d'hébergements d'urgence.

BTP Résidences Médico-Sociales

À travers l'association BTP Résidences Médico-Sociales, le Groupe PRO BTP gère 23 établissements (répartis sur 13 sites) dont les activités sont dédiées à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité : 13 établissements médico-sociaux et 10 établissements sanitaires.

Ces établissements accueillent prioritairement les actifs et les retraités du BTP dans un cadre de vie agréable, propice à la récupération. Ils ont vocation à répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie en raison de leur avancée en âge, d'un handicap, d'un accident ou d'une maladie. Depuis plus de cinquante ans, ils s'adaptent à l'évolution des besoins des plus fragiles et de leur entourage, en proposant des services et un soutien pour les accueillir et les soulager.

Ces infrastructures modernes s'engagent à promouvoir l'accessibilité financière pour tous sans renoncer à la qualité de la prise en charge. Toutes sont conventionnées et habilitées à l'aide sociale. Elles répondent aux normes réglementaires, sont régulièrement contrôlées et certifiées par la Haute Autorité de Santé. Elles sont implantées dans des grandes villes ou à proximité.

BTP Vacances et BTP Voyages

Avec sept villages en France, plus de 30 destinations partenaires en France et à l'étranger et de nombreuses formules qui répondent aux attentes des jeunes, des familles et des seniors, PRO BTP est un acteur engagé du tourisme social.

Sa politique tarifaire est adaptée aux ressources de ses adhérents. En 2023, le Groupe a mis en place une nouvelle tarification simplifiée qui propose une réduction de 20 % aux adhérents du BTP sur le tarif public, des réductions supplémentaires pour les ouvriers de la profession selon conditions, et des réductions pour les enfants allant jusqu'à la gratuité pour les enfants de moins de 15 ans de ses adhérents santé.



Dans le cadre de sa stratégie RSE, BTP Vacances continue de déployer sa démarche d'éco-labellisation « Clef Verte » : les villages de Kerlannic (Bretagne), des Balcons des Pyrénées (Pyrénées) et des Tavaillons (Haute-Savoie) ont rejoint en 2023 les Hyvans (Hautes-Alpes), labellisé depuis 2021, dans leurs objectifs de gestion intelligente des déchets, d'élimination du plastique à usage unique, de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau et de sensibilisation des clients à la protection de l'environnement.

La fondation BTP PLUS

Créée par les partenaires sociaux du BTP et abritée par la Fondation de France, la Fondation BTP PLUS soutient l'innovation sociale en faveur des femmes et des hommes du Bâtiment et des Travaux publics. Cette structure du Groupe PRO BTP finance des actions sélectionnées pour leur innovation et leur utilité sociale, et profitant aux jeunes, aux salariés et aux retraités de ce secteur. Ces actions visent à :

- ◆ Soutenir les nouvelles générations ;
- ◆ Lutter contre les discriminations ;
- ◆ Accompagner la transition écologique ;
- ◆ Faciliter l'accès au numérique.

Plus d'information : www.fondationbtpplus.fr.



2023

49

PROJETS
SOUTENUS

971 710€
ENGAGÉS

L'Observatoire Santé PRO BTP

Lancé en juin 2023, l'**Observatoire Santé PRO BTP** est un dispositif multimédia innovant dont la mission est de contribuer à l'efficacité et à l'évolution du système de soins français. Ce fonds d'intérêt public a pour vocation d'apporter des solutions concrètes aux enjeux de santé publique, notamment au travers des principes de la santé intégrative.

Chaque mois, l'**Observatoire Santé PRO BTP** propose des dossiers thématiques, élaborés par un réseau de professionnels de santé reconnus et un comité scientifique. Ces dossiers sont conçus pour aider les Français à devenir moteurs de leur bien-être en leur fournissant des informations et des conseils de prévention, en cohérence avec le positionnement d'acteur santé du Groupe. Le site Internet de l'**Observatoire Santé PRO BTP**, en collaboration avec des médias nationaux de premier plan comme RTL/M6, *Le Parisien* et *Les Échos*, offre au public des clés de compréhension et des conseils pratiques à travers des articles, podcasts, vidéos, interviews d'experts...

L'**Observatoire Santé PRO BTP** s'engage également dans la recherche scientifique sur des sujets majeurs de santé. En mars 2023, une grande étude sur l'addiction aux écrans a été réalisée en partenariat avec le Centre de Recherche de l'Institut Rafaël. Cette étude, visant à mieux comprendre l'ampleur et les effets des usages inadaptés des écrans, a été menée auprès des adhérents du Groupe PRO BTP en réunissant près de 21 500 participants volontaires.



**L'OBSERVATOIRE SANTÉ
PRO BTP**

LES THÉMATIQUES ABORDÉES EN 2023 :

le sommeil, la sédentarité, la pollution de l'air,
le système de soins, l'addiction aux écrans, la migraine

www.observatoire-sante-probtp.com



PRO BTP Innovation soutient les entreprises de demain

En 2018, PRO BTP s'est lancé dans un plan de soutien à l'innovation en déployant une enveloppe de 15 millions d'euros dans le développement de plusieurs secteurs en synergie avec son activité : les technologies du BTP et de la Construction, de l'assurance et de la santé. La création de la société de capital-risque PRO BTP Innovation permet au Groupe de sélectionner les entreprises les plus prometteuses tout en assurant une gestion financière rigoureuse de ces investissements.

E TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

La taxonomie verte de l'UE est un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire qui n'aggravent pas le changement climatique. Elle est articulée autour de six objectifs environnementaux :

1

L'ATTÉNUATION DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE

2

L'ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

3

L'UTILISATION DURABLE ET LA
PROTECTION DES RESSOURCES
AQUATIQUES ET MARITIMES

4

LA TRANSITION VERS UNE
ÉCONOMIE CIRCULAIRE

5

LA PRÉVENTION ET LE
CONTRÔLE DE LA POLLUTION

6

LA PROTECTION ET LA
RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES ÉCOSYSTÈMES

La remontée des informations d'alignement sur les deux premiers objectifs des entreprises du portefeuille, bien qu'encore parcellaire, donnerait les niveaux d'éligibilité⁽¹⁾ (la part de chiffre d'affaires des entreprises identifiées comme potentiellement durables par la taxonomie européenne) suivants :

	Part d'investissement dans les sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et maritimes	Transition vers une économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
BTP PRÉVOYANCE	1,62 %	4,19 %	0,86 %				
PRODIGÉO	1,49 %	5,43 %	2,70 %				
SAF BTP IARD	2,61 %	6,71 %	2,69 %				
SAF BTP VIE	2,98 %	7,10 %	2,48 %				
Épargne	2,48 %	6,71 %	2,69 %				
Hors Épargne	3,29 %	2,73 %	1,15 %				
PERP	3,75 %	3,49 %	0,91 %				
IFC	3,98 %	6,40 %	2,33 %				

REMARQUE : la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles est en augmentation en 2023 du fait d'une meilleure remontée des expositions en transparence par rapport à 2022.

(1) Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques qui contribuent significativement à l'atteinte de l'objectif environnemental par rapport à la valeur totale des actifs couverts (sur la base du chiffre d'affaires et des publications des contreparties).



STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

1// LA STRATÉGIE CLIMAT : DÉCARBONATION ET INVESTISSEMENT À IMPACT

La prise en compte des enjeux climatiques, et plus particulièrement l'alignement d'un portefeuille d'investissements sur une trajectoire visant la neutralité carbone en 2050, suppose de mettre en place un pilotage global de l'ensemble du portefeuille accompagné d'une démarche pragmatique et spécifiquement adaptée pour chaque classe d'actifs.

Dès 2019, PRO BTP a établi une trajectoire de réduction des émissions de son portefeuille avec des objectifs bien définis. Compte tenu de l'évolution des méthodologies et de la richesse croissante des données mises à disposition chaque année, la méthodologie initiale semble ne plus coïncider avec les standards de marché. C'est la raison pour laquelle le Groupe travaille actuellement à réviser le calcul de sa trajectoire afin d'être en capacité de réduire significativement les émissions de l'ensemble des portefeuilles financiers.

En 2022, pour réaliser son bilan carbone, le Groupe a déployé le logiciel SWEEP afin de l'aider à centraliser, collecter les données et suivre l'évolution des émissions.

À partir de fin 2023, les émissions financées sont intégrées progressivement dans l'outil SWEEP en améliorant et standardisant les émissions des émetteurs du portefeuille sur l'ensemble des classes d'actifs ou les délégataires de gestion.

En cible, cet outil permettra d'identifier les leviers d'action les plus efficaces pour réduire davantage les émissions des portefeuilles et surtout, permettre de tracer les trajectoires de décarbonation avec une analyse au niveau de chacun des émetteurs. Les données carbone détaillées au niveau du scope 3 seront fournies par S&P Trucost et les données manquantes seront estimées à l'aide des données issues du CDP « Carbon Disclosure Project » et en s'appuyant sur les bonnes pratiques et recommandations du PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials).

Grâce à ce module de SWEEP, dont les premiers résultats sont attendus fin 2024, PRO BTP va pouvoir affiner sa stratégie d'alignement sur les accords de Paris.

La prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques ne se limite pas au suivi ou au pilotage d'indicateurs sur le portefeuille. PRO BTP agit activement dans une démarche d'**investissement à impact** dont les principales actions sont détaillées dans les paragraphes suivants.

2// LE BILAN CARBONE DU PORTEFEUILLE

Le calcul de cette empreinte permet de mesurer concrètement les expositions aux risques climatiques. Leur impact s'exprime en tonnes d'équivalent carbone ou de CO₂ émis.

L'empreinte carbone est constituée des émissions de gaz à effet de serre par les entreprises d'un portefeuille donné, par rapport à la part de la valeur de l'entreprise détenue et au poids du titre détenu.

LES ÉMISSIONS CONSIDÉRÉES DANS LE BILAN CARBONE DU PORTEFEUILLE :

- ◆ **SCOPE 1** : les émissions de gaz à effet de serre directes ;
- ◆ **SCOPE 2** : les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie ;
- ◆ **SCOPE 3** : les autres émissions indirectes amont et aval (approvisionnement, transport, utilisation...).

SUR L'ACTIF MESURÉ, LE BILAN CARBONE⁽¹⁾ EST LE SUIVANT :

- ◆ Un impact de **252 553 tonnes équivalent CO₂ (t_{eq} CO₂)** sur les scopes 1 et 2 ;
- ◆ Un impact de **2 553 409 t_{eq} CO₂** sur le scope 3 ;
- ◆ Une efficacité carbone moyenne de **32 t_{eq} CO₂/million d'euros investis** ;
- ◆ Une intensité carbone moyenne de **81 t_{eq} CO₂/million d'euros de chiffre d'affaires** pour les entreprises du portefeuille ;
- ◆ Une intensité carbone moyenne de **190 t_{eq} CO₂/million d'euros de PIB** pour les investissements en dette souveraine.

Le Groupe PRO BTP n'intervient que dans l'assurance de personnes avec des produits de prévoyance, d'épargne et de retraite. Dans ce cadre, il n'existe pas d'émissions financées autres que celles du portefeuille d'investissement en actions ou obligations d'entreprises.

3// INITIATION D'UN PROGRAMME DE DÉPLOIEMENT DE GREEN BONDS

Les obligations vertes (*green bonds*) se différencient des obligations classiques par un engagement des émetteurs sur un usage précis des fonds récoltés pour financer des projets environnementaux. PRO BTP considère que les normes encadrant l'émission de ces titres et les pratiques de reporting sont aujourd'hui assez matures pour s'assurer de l'utilisation adéquate du capital levé.

À condition que le gestionnaire d'actifs dispose des compétences, des outils et des données pour analyser ce type d'émission, il s'agit d'un outil incontournable pour le financement du développement durable.

Fin 2023, l'encours d'investissements dans les *green bonds* s'élevait à 1 260 millions d'euros, soit 8,3 % des encours totaux.



⁽¹⁾ Source de données pour le bilan carbone : PRO BTP FINANCE : Refinitiv / ISS – AMUNDI : S&P Trucost – ECOFI : ISS – GROUPAMA AM : Iceberg Data Lab – SMA Gestion : S&P Trucost.

4// LES INVESTISSEMENTS EN ACTIFS RÉELS À IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

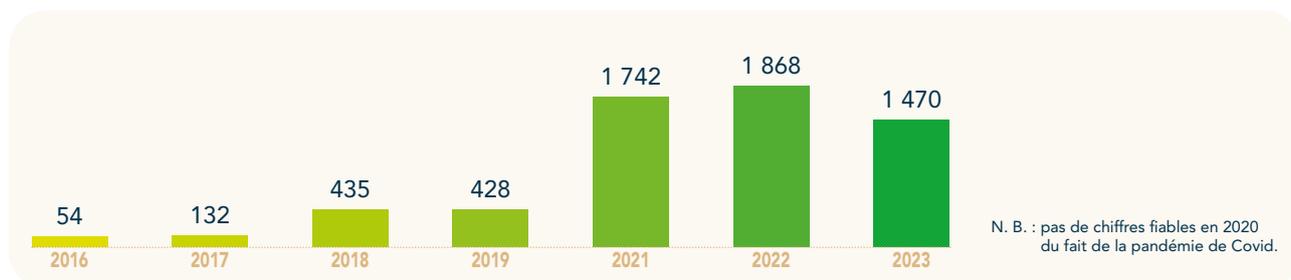
Les actifs réels du Groupe sont les investissements des actifs non cotés (infrastructures, capital investissement et immobilier papier). Ce portefeuille a été construit comme levier d'impact sur l'environnement, la santé, le social...



Sur un total de 2,1 milliards d'euros d'actifs réels, 748 millions d'euros (soit 35 %) sont dédiés spécifiquement à la Transition Énergétique et Écologique (TEE) : les infrastructures vertes, l'immobilier à haute performance énergétique et les technologies dédiées à la TEE.

Les fonds d'infrastructures

Une trentaine de fonds (plus de 723 millions d'euros d'investissement) sont dédiés à la transition énergétique représentant plus de 350 projets aussi variés que des fermes éoliennes, des centrales photovoltaïques, des centrales de biogaz, des réseaux électriques intelligents, des installations de traitement des déchets, des réseaux de chaleur, etc.



Les investissements « *greenfields* », c'est-à-dire le financement de nouveaux projets d'infrastructures, réalisés il y a quelques années sont arrivés à maturité avec plus de 1 400 GWh d'électricité décarbonée produite en 2023, ce qui représente l'équivalent de la consommation de 314 000 foyers français.

Les fonds de Capital Investissement

Sept millions d'euros sont investis dans des entreprises dédiées à la transition énergétique et à la gestion des déchets. Les prises de participation de ces fonds sont le plus souvent réalisées dans des entreprises qui sont positionnées sur l'efficacité du réseau électrique, la consommation énergétique des bâtiments, la gestion de l'eau, ou encore le pilotage de l'empreinte carbone des entreprises.

Les fonds immobiliers

Dix-huit millions d'euros sont investis dans des fonds conçus pour répondre aux enjeux environnementaux : lutte contre le changement climatique, contribution au développement de constructions plus respectueuses de l'environnement (optimisation de la consommation énergétique, consommation d'eau, diminution et maîtrise de la production de déchets, soutien au développement des énergies renouvelables...).



STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Le Groupe a choisi de traiter la biodiversité avec les enjeux climatiques car le changement climatique est la première cause de destruction de l'environnement naturel et de déclin des espèces. PRO BTP étudie actuellement la mise en place d'indicateurs plus spécifiques à la problématique et une extension de la politique de désengagement aux secteurs impactant le plus négativement la biodiversité.

La mise en place d'indicateurs spécifiques est en cours d'étude. Plusieurs indicateurs d'impacts sur la biodiversité sont intégrés dans les notations ESG des actifs cotés, ainsi que le suivi des controverses qui ont donné lieu à des exclusions d'émetteurs depuis 2021. Il n'y a donc pas – pour le moment – d'indicateur d'impact quantitatif ni d'exclusion sectorielle spécifique sur ce sujet.





DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

1// DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Les premiers travaux, initiés dès 2020 en débutant sur les risques climatiques, ont permis d'établir un registre des risques de durabilité intégrant les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette cartographie est alimentée par une démarche de consultation de l'ensemble des directions du Groupe PRO BTP avec un focus particulier sur les risques climatiques. Ceux-ci sont définis comme l'ensemble des risques susceptibles d'affecter les assureurs à l'actif ou au passif de leur bilan par la présence de risques physiques (résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques) et de risques de transition (résultant des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement).

Les nouvelles dispositions en matière de reporting ont été prises en compte via la complétude du QRT S.06.04 visant à apprécier l'exposition des portefeuilles d'actifs financiers aux impacts physiques et de transition du risque climatique.

Sur la base de ces premiers éléments, la feuille de route relative au dispositif de gestion des risques sur les risques de durabilité prévoit :

- ◆ de créer une grille de scoring pour évaluer la criticité pour le Groupe PRO BTP des risques de durabilité, à partir des risques déjà identifiés et recensés dans la cartographie des risques de durabilité ;
- ◆ d'actualiser la nomenclature des risques de durabilité afin de permettre une meilleure intégration à la nomenclature des risques de PRO BTP ;
- ◆ d'intégrer au registre des risques de PRO BTP les risques visés dans la cartographie de double matérialité, afin d'assurer un pilotage centralisé de tous les risques en fonction de leur criticité sur les objectifs du Groupe PRO BTP ;
- ◆ d'intégrer les risques de biodiversité dans les risques environnementaux dans la nomenclature des risques de durabilité ;
- ◆ d'actualiser les politiques de gestion des risques (souscription, etc.) pour prendre en compte le risque de durabilité dans la continuité des travaux déjà menés sur les risques RSE ;
- ◆ d'intégrer dans les rapports ORSA les simulations relatives à un stress climatique ;
- ◆ de formaliser un dispositif de gestion des risques climatiques ;
- ◆ d'intégrer dans le plan de contrôle de niveau 2 une mission de contrôle sur :
 - > la formalisation et l'application des processus d'investissements ;
 - > le respect de la gouvernance, notamment sur la base de la documentation des décisions d'investissements.

La construction du dispositif de gestion des risques RSE est mis en œuvre en collaboration avec la direction en charge du déploiement de la stratégie du Groupe dans ce domaine avec, en particulier, la réalisation d'une analyse de double matérialité.

2// DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Groupe PRO BTP est convaincu que l'intégration des facteurs ESG et climatiques dans ses politiques d'investissement constitue une stratégie créatrice de valeur à moyen et long terme, qu'elle est un facteur de réduction des risques et qu'elle enrichit l'angle de vue et la collaboration entre analystes financiers et extra-financiers.

Les facteurs ESG et climat sont donc considérés comme des critères d'analyse à part entière dans la gestion des actifs, qui complètent les critères financiers traditionnels implémentés dans les politiques financières. Les risques financiers et extra-financiers sont de plus en plus intimement liés. La réduction de l'exposition aux risques de dépréciation des actifs liés aux impacts climatiques et aux changements comportementaux ou réglementaires, ainsi qu'aux risques de réputation à détenir des actifs controversés, est déclinée de manière spécifique selon les classes d'actifs :

- ◆ sur les actifs servant à l'adossement au passif et constitués principalement d'obligations d'État en euros de très bonne qualité, ainsi que sur les actifs de court terme (trésorerie), les risques extra-financiers sont moins prégnants. Sur ces dernières classes d'actifs, l'intégration de critères ESG dans leur gestion assortie d'objectifs de faire mieux qu'une référence de marché (benchmark) est considérée comme satisfaisante⁽¹⁾ ;
- ◆ sur les actifs de moyen à long terme liquides (crédits et actions), au-delà de l'intégration de critères ESG dans les décisions d'investissement, la gestion des risques extra-financiers s'attache davantage à réduire l'exposition aux secteurs et entreprises controversés, à surveiller les évolutions des pratiques responsables du secteur privé et à jouer son rôle d'acteur engagé au travers de la politique de vote ;
- ◆ sur les actifs de très long terme – immobilier, capital investissement ou infrastructures – qui représentent autant « d'actifs délaissés⁽²⁾ » potentiels, les risques climatiques sont particulièrement déterminants. Sur ces actifs, PRO BTP s'attache particulièrement à leur empreinte carbone ainsi qu'à la réduction des consommations énergétiques. D'autre part, il s'agit de la classe de prédilection pour le financement de projets à impacts sociaux ou environnementaux.

3// LE RISQUE CLIMAT

Définition et méthodologie

Par risque climat, PRO BTP considère deux types de risque distincts.

LES RISQUES PHYSIQUES
résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques sur les placements

Perte de valeur des placements émis par des entités touchées par ces événements climatiques

Dépréciation des actifs faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser certaines activités jugées polluantes

LES RISQUES DE TRANSITION
résultant des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement

Changement des comportements des consommateurs et des pratiques industrielles
Dépréciation des actifs faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser certaines activités jugées polluantes

Les actifs potentiellement exposés à ces risques sont les suivants :

CLASSE D'ACTIF	EXPOSITIONS CONSIDÉRÉES COMME RISQUÉES	RISQUES COUVERTS
Obligations souveraines et assimilées	Émetteurs souverains dans les zones risquées	Risque physique
Actifs d'entreprises : obligations et actions cotées	Émetteurs dans des secteurs exposés au risque de transition : énergies fossiles, secteurs intensifs en énergie, logement, construction, utilities et transport	Risque de transition
Immobilier physique et papier	Tout l'immobilier est exposé au risque physique par définition : le risque de transition se matérialise par une perte de valeur du bien ou des consommations énergétiques accrues dans les conditions extrêmes de températures	Risque physique et de transition
Actifs d'entreprises et projets non cotés : Infrastructures et Capital investissement	Estimation de la part des fonds dans les secteurs exposés négalement au risque de transition : énergie, automobile, transport, tourisme, matériaux de construction, agro-alimentaire et produits forestiers Les investissements exposés positivement sont exclus de l'exposition : investissements ciblés transition écologique et énergétique (TEE) (énergie propre, efficacité énergétique, mobilité douce, etc.)	Risque de transition

(1) Pour plus d'informations, voir la méthodologie du « quotient durable » disponible sur le site de PRO BTP FINANCE : <https://www.probtpfinance.com/home/investissement-responsable/fonds/convictions.html>

(2) Les actifs délaissés (*stranded assets*) sont des actifs qu'aucun investisseur ne veut plus acheter car ils perdent de la valeur du fait d'une évolution rapide des marchés, suivant une logique autre que financière : changements législatifs, contraintes environnementales, innovations technologiques... Ils sont alors dévalués avant leur amortissement complet.

À fin 2023, seule l'exposition au risque a été mesurée, c'est-à-dire sans considérer ni la probabilité de survenance du risque à un horizon donné, ni de quantifications des pertes en cas de réalisation du risque. Les expositions au risque climatique sont les suivantes :

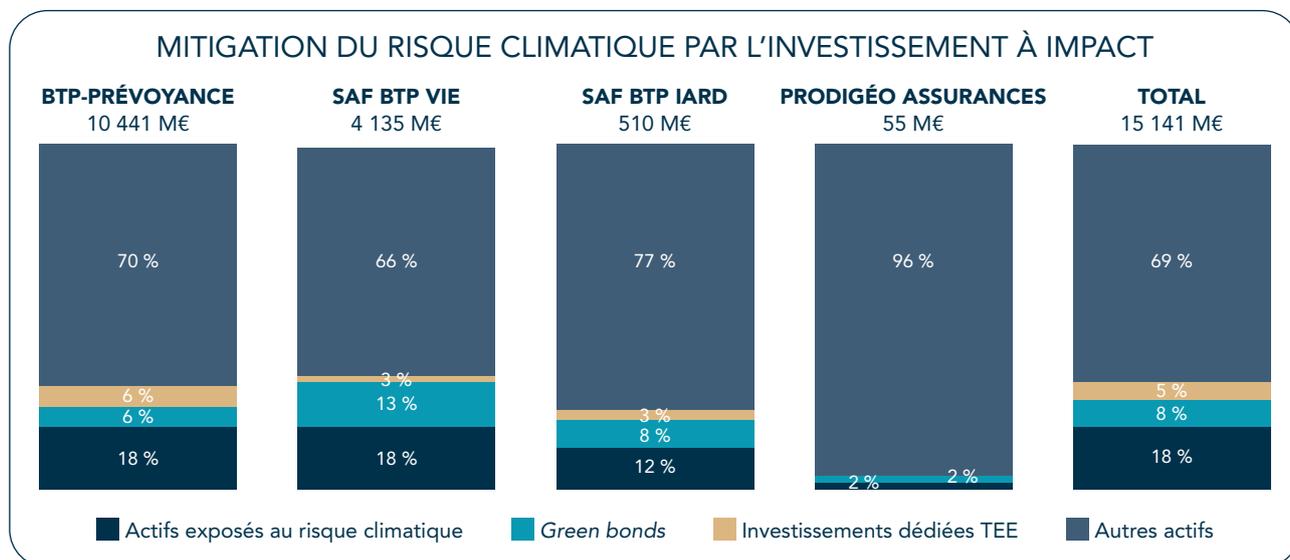
	EXPOSITION AU RISQUE CLIMATIQUE	% DES PLACEMENTS
BTP-PRÉVOYANCE	1 836,5 M€	17 %
SAF BTP VIE	755,1 M€	18 %
SAF BTP IARD	61,6 M€	12 %
PRODIGÉO ASSURANCES	1,2 M€	2 %
Total	2 681,4 M€	17 %

Le dispositif de mitigation du risque climatique

La mesure et la réduction du risque climatique dans les investissements restent difficiles à quantifier et appréhender. Toutefois, des actions de réduction du risque climatique sur l'ensemble du portefeuille ont été initiées dès 2019, comme les désinvestissements sectoriels du charbon et des combustibles fossiles non conventionnels ou un plan de rénovation thermique sur l'ensemble du patrimoine immobilier d'exploitation.

Pour PRO BTP, la manière la plus efficace de réduire ce risque est d'investir massivement dans les entreprises, les projets, les technologies qui, au lieu de perdre de la valeur, verront leur valeur protégée voire augmentée en cas de réalisation d'un risque climatique : **l'investissement à impact dans les TEE**.

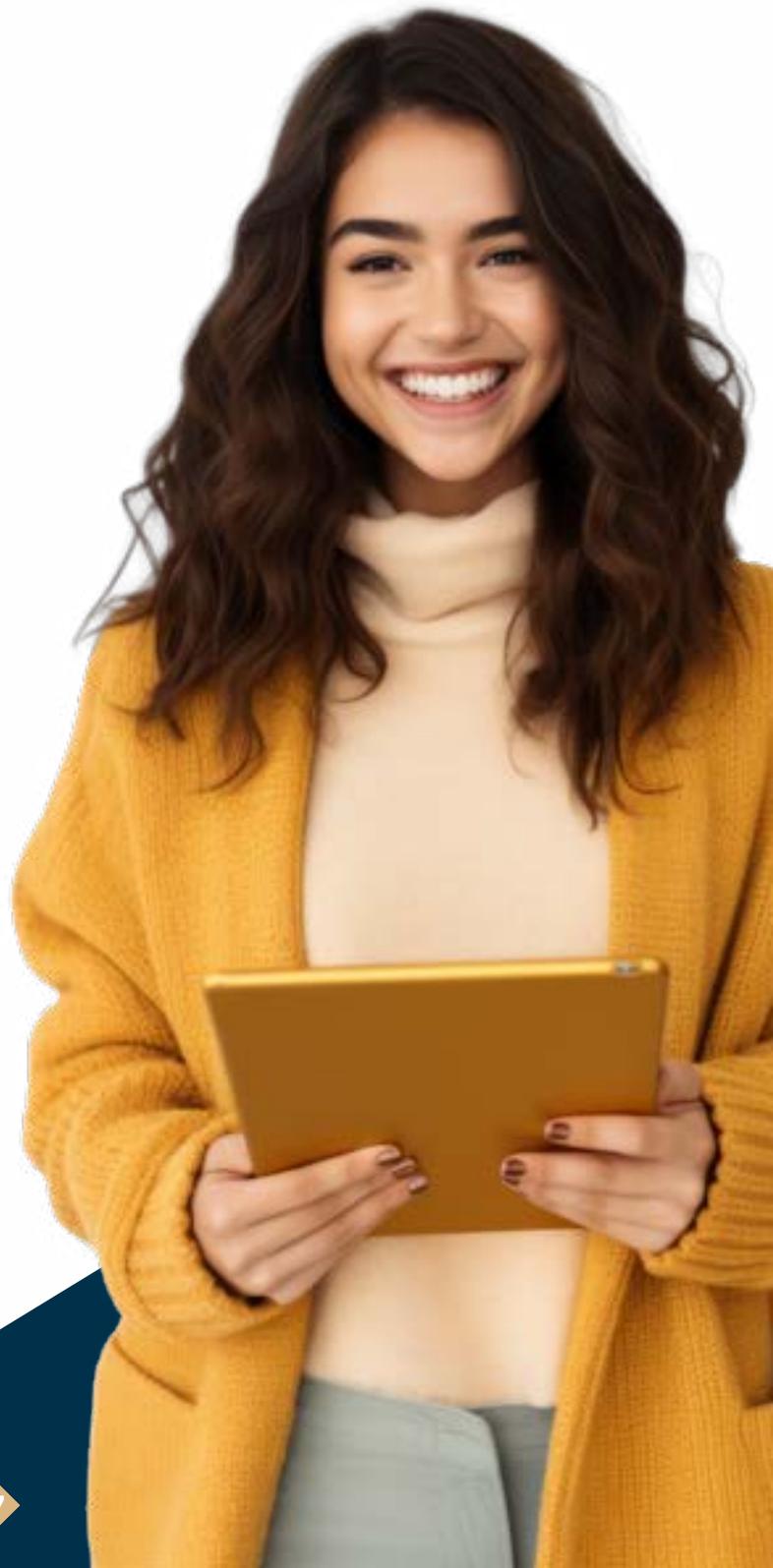
- ◆ En soutenant les entreprises dans leurs projets de transition et en finançant les projets au travers de **green bonds**.
- ◆ En investissant directement dans les projets sous la forme de prises de participation ou de dette : plus d'un tiers du portefeuille d'actifs réels est aujourd'hui dédié à ce thème ; ils sont décrits plus précisément au chapitre F.4, « Les investissements en actifs réels à impacts environnementaux ».



LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DES ARTICLES 8 ET 9 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

Les entités de prévoyance (BTP-PRÉVOYANCE, SAF BTP IARD et PRODIGÉO ASSURANCES) ne sont pas concernées par le règlement SFDR.

Concernant la SAF BTP VIE, les produits concernés sont listés au chapitre A.3.



ANNEXE - DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

(Annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288)

BTP-PRÉVOYANCE

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO ₂
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros investis
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
Biodiversité	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique
Eau	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones
Déchets	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CO

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO ₂ par millions d'euros de produits intérieur brut
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
138 804	124 912		
25 444	24 681		
1 667 010	611 110	Augmentation importante du scope 3 car les entreprises publient davantage de données	
24	27		
87	124		
1,62 %	0,72 %	Augmentation due à une meilleure remontée des informations en transparence	
Nd.	Nd.		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
DISRUPTION			
0,14 %	0,25 %		
29 %	38 %		
89 %	90 %		
40,2 %	39,97 %		
0 %	0 %		
187	202		
0	0		
0 %	0 %		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	

ANNEXE - DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

(Annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288)

PRODIGÉO ASSURANCES

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO ₂
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros investis
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CO

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO ₂ par millions d'euros de produits intérieur brut
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
2 024	1 748		
248	288		
10 391	7 063	Augmentation importante du scope 3 car les entreprises publient davantage de données	
62	36		
104	184		
1,49 %	0,7912 %	Augmentation due à une meilleure remontée des informations en transparence	
Nd.	Nd.		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
DISRUPTION			
0,00 %	0,09 %		
25 %	38 %		
83 %	91 %		
44 %	40 %		
0 %	0 %		
177	194		
0	0		
0 %	0 %		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	

ANNEXE - DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

(Annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288)

SAF BTP IARD

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO ₂
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros investis
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
Biodiversité	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique
Eau	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones
Déchets	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CO

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO ₂ par millions d'euros de produits intérieur brut
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
10 717	11 187		
1 952	2 180		
121 958	54 817	Augmentation importante du scope 3 car les entreprises publient davantage de données	
29	30		
72	113		
2,61 %	0,62 %	Augmentation due à une meilleure remontée des informations en transparence	
Nd.	Nd.		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
DISRUPTION			
0 %	0,27 %		
35 %	48 %		
86 %	90 %		
41 %	40 %		
0 %	0 %		
176	195		
0	0		
0 %	0 %		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	

ANNEXE - DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

(Annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288)

SAF BTP VIE (hors Unités de Compte)

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO ₂
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros investis
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
Biodiversité	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique
Eau	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones
Déchets	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CO

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO ₂ par millions d'euros de produits intérieur brut
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
51 944	58 692		
12 912	13 931		
660 286	328 278	Augmentation importante du scope 3 car les entreprises publient davantage de données	
17	21		
84	95		
2,64 %	1,28 %	Augmentation due à une meilleure remontée des informations en transparence	
Nd.	Nd.		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
DISRUPTION			
0%	0,23 %		
32 %	39 %		
82 %	83 %		
41 %	40 %		
0 %	0 %		
160	177		
0	0		
0 %	0 %		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	

ANNEXE - DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

(Annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288)

SAF BTP VIE / Support en euros

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO ₂
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros investis
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CO

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO ₂ par millions d'euros de produits intérieur brut
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
42 022	49 108		
10 681	11 642		
547 354	259 238	Augmentation importante du scope 3 car les entreprises publient davantage de données	
18	24		
87	105		
2,48 %	1,02 %	Augmentation due à une meilleure remontée des informations en transparence	
Nd.	Nd.		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
DISRUPTION			
0 %	0,10 %		
34 %	43 %		
91 %	92 %		
41 %	40 %		
0 %	0 %		
177	195		
0	0		
0 %	0 %		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	

ANNEXE - DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

(Annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288)

SAF BTP VIE / Retraite supplémentaire des artisans (RTA)

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO ₂
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros investis
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
Biodiversité	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique
Eau	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones
Déchets	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CO

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO ₂ par millions d'euros de produits intérieur brut
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
3 325	3 276		
745	758		
42 853	28 367	Augmentation importante du scope 3 car les entreprises publient davantage de données	
40	40		
82	81		
9,33 %	7,77 %	Augmentation due à une meilleure remontée des informations en transparence	
Nd.	Nd.		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
DISRUPTION			
1,41 %	4,44 %		
12 %	98 %		
87 %	82 %		
40 %	40 %		
0 %	0 %		
53	55		
0	0		
0 %	0 %		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	

ANNEXE - DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

(Annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288)

SAF BTP VIE / PERP Confiance BTP

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO ₂
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros investis
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
Biodiversité	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique
Eau	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones
Déchets	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CO

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO ₂ par millions d'euros de produits intérieur brut
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
1 514	1 157		
360	318		
19 801	9 581	Augmentation importante du scope 3 car les entreprises publient davantage de données	
23	18		
87	124		
3,75 %	0,85 %	Augmentation due à une meilleure remontée des informations en transparence	
Nd.	Nd.		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
DISRUPTION			
0 %	0,03 %		
45 %	12 %		
89 %	91 %		
40 %	39 %		
0 %	0 %		
174	182		
0	0		
0 %	0 %		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	

ANNEXE - DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

(Annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288)

SAF BTP VIE / Le contrat IFC Confiance

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO ₂
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros investis
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
Biodiversité	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique
Eau	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones
Déchets	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CO

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO ₂ par millions d'euros de produits intérieur brut
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
1 986	2 199		
367	405		
18 109	11 278	Augmentation importante du scope 3 car les entreprises publient davantage de données	
19	24		
49	77		
3,98 %	3,36 %	Augmentation due à une meilleure remontée des informations en transparence	
Nd.	Nd.		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
DISRUPTION			
0 %	0,18 %		
47 %	54 %		
92 %	91 %		
40 %	39 %		
0 %	0 %		
179	197		
0	0		
0 %	0 %		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	

ANNEXE - DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

(Annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288)

SAF BTP VIE / Hors Épargne

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO ₂
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO ₂
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros investis
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
Biodiversité	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique
Eau	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones
Déchets	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CO

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO ₂ par millions d'euros de produits intérieur brut
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

INCIDENCE [ANNÉE N]	INCIDENCE [ANNÉE N-1]	EXPLICATION	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
3 096	2 952		
759	808		
32 169	19 814	Augmentation importante du scope 3 car les entreprises publient davantage de données	
11	13		
54	89		
3,29 %	2,02 %	Augmentation due à une meilleure remontée des informations en transparence	
Nd.	Nd.		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
DISRUPTION			
0 %	0,20 %		
48 %	53 %		
89 %	90 %		
41 %	40 %		
0 %	0 %		
173	189555		
0	0		
0 %	0 %		
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	
Nd.	Nd.	Qualité et complétude des données encore insuffisantes	

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



www.probtp.com



twitter.com/probtp_groupe



linkedin.com/pro-btp-groupe



instagram.com/probtpmesvacances



youtube.com/PROBTPchanel



PRO BTP
GROUPE

